

# **COMPTE \_RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2021**

Conseiller présents :

Mesdames Nicole LACROIX, Alice MARGOTTON, Audrey RAYNAUD.

Messieurs Gilbert BOMBAIL, Michel LACROIX, Frédéric PLANES, Georges RAMON, Jacques ROSÈS et Michael SOLER.

Conseiller absent mais représenté :

Mme Laura PEDROZO qui donne procuration à Mme Nicole Lacroix.

Monsieur le maire demande s'il y a une personne volontaire pour assumer le rôle de secrétaire de séance : Jacques ROSÈS se porte volontaire.

George Ramon, maire de Belvis ouvre la séance à 21h 04 et procède à la lecture de l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu du conseil précédent approuvé à l'unanimité (11voix)**

## **1/ Délibérations :**

### **FINANCES :**

#### **1 - Vote du budget primitif 2021 du RMS**

75 611,00€ en fonctionnement et 7 763,59€ en investissement

**Le budget est adopté à l'unanimité (11voix)**

#### **2 – Vote du budget primitif 2021 du SEA**

75 090,00€ en fonctionnement et 266 189,87€ en investissement

Dans un but de sincérité, 25 % du salaire de Vincent est portée au budget de fonctionnement puisque l'employé communal passe au moins 1/4 de son temps pour le SEA

**Le budget est adopté à l'unanimité (11voix)**

#### **3 – Vote du budget primitif 2021 de la Commune**

691 845,65 en fonctionnement et 228 235,82 en investissement

A noter que davantage de travaux seront exécutés en régie (c'est à dire en interne) par le personnel communal. Les travaux effectués en régie sont les travaux qui même subventionnés seraient d'un coût supérieur pour la commune.

**Le budget est adopté à l'unanimité (11voix)**

*Les tableaux sont consultables en mairie.*

#### **4 - Vote des taux de fiscalité 2021**

Le conseil municipal ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition et conserve ceux en vigueur en 2020.

Toutefois, les impôts vont légèrement augmenter du fait de la décision de l'État d'appliquer une augmentation de 0,2 % sur l'intégralité de l'imposition.

**La proposition est adoptée à l'unanimité (11voix)**

#### **COMMUNE :**

#### **5 - Demande de subvention pour l'achat du buste de l'abbé Moulis**

L'association ACCES nous a fait parvenir un devis de 5 050,00€ pour la réalisation d'un buste en bronze de l'abbé Moulis.

Le conseil municipal donne autorisation à monsieur le maire de procéder aux demandes de subventions auprès du Conseil Régional, de la Communauté des Communes et tout autre organisme susceptible de participer à ce financement.

**La proposition est adoptée à l'unanimité (11voix)**

#### **6 – Vote adhésion à groupement d'assurances**

La communauté de Commune propose une mutualisation des communes pour la commande des assurances IARD dans le but d'obtenir un meilleur tarif pour une meilleure couverture. Après discussion sur le bien-fondé de la proposition et sur l'absence de connaissance du tarif proposé, le conseil s'est prononcé.

**La proposition est adoptée à la majorité : 7 pour / 3 contre (Audrey RAYNAUD, Alice MARGOTTON et Frédéric PLANES) / 1 abstention (Gilbert BOMBAIL)**

## **2/ INFORMATIONS :**

### **\* SIRP :**

Le syndicat s'est doté d'une nouvelle secrétaire (celle de la commune de Camurac) en remplacement de la secrétaire actuelle (celle de la commune de Belcaire) qui va prendre sa retraite.

### **\* Ordures Ménagères :**

La CCPA a demandé aux représentants des communes de se positionner sur le choix entre ROM ou TOM.

A l'heure actuelle, il s'agit de ROM (Redevance des Ordures Ménagères) c'est à dire basé sur le nombre de résident par foyer : 3 classes pour les résidences principales : 1 personne / 2 personnes / 3 personnes et plus. Résidence secondaire : l'équivalent de 1 personne et demi. La TOM (Taxe des Ordures Ménagères) est basée sur la taxe foncière à laquelle elle sera intégrée.

Le représentant à la CCPA (Monsieur le maire) demande au conseil de se positionner afin de définir sa position lors du vote à la communauté des communes.

Les conseillers municipaux se sont positionnés à 10 voix pour la ROM, Monsieur le Maire étant plutôt favorable à la TOM.

### **\* Aménagement du carrefour de La Borde :**

Après la visite des représentants du Conseil Départemental qui ont la compétence pour les routes départementales et après discussion sur les différentes propositions, il a été convenu de repositionner les panneaux de limitation à 50 km/h plus près du carrefour ainsi que le positionnement de 2 panneaux signalant un carrefour.

### **\* Relance débroussaillage :**

Un courrier recommandé sera adressé aux résidents qui n'ont pas procédé au débroussaillage de leur parcelle contrairement à la demande de la préfecture relayée par la mairie.

### **\* Embellissement du village :**

Un groupe de volontaires va se constituer pour procéder entre autres au fleurissement du village.

Les bonnes volontés sont priées de se faire connaître auprès de Nicole LACROIX.

**Monsieur le maire lève la séance à 0h30.**